



mémoire et solidarité

Département reconnaissance et réparation
Bureau des mentions, des droits dérivés
et des procédures spécifiques

Affaire suivie par :
Brigitte BLOTTIERE

T/ 02 31 38 46 55

brigitte.blottiere@onacvg.fr

N/réf. : DGONACVG/DRR/MPF/ 13893

Caen, le 16 MARS 2020

Monsieur Joël LE GUENNEC
6 village de Saint-Etienne
56620 CLEGUER

Monsieur,

Vous avez demandé l'attribution de la mention "Mort pour la France" en faveur de deux victimes civiles, Mesdames Hélène LE CORRE et Marie PICARDA décédées le 7 août 1944 à Arzano (Finistère) lors d'un accident provoqué par des véhicules américains.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que leur mémoire sera honorée par l'attribution de la mention "Mort pour la France", leur décès étant survenu dans les conditions fixées par l'article L. 511-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Vous trouverez ci-joint les décisions établies en ce sens.

Conformément à l'article L. 511-3 de ce même code, j'avise la mairie d'Arzano (Finistère) afin qu'il soit procédé à l'inscription de la mention "Mort pour la France" en marge des actes de décès respectifs. Vous pourrez obtenir de cette mairie toutes expéditions de ces actes ainsi complétés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du département
reconnaissance et réparation



Franck LECONTE



mémoire et solidarité

Caen, le 16 MARS 2020

DGONACVG/DRR/MPF
Décision favorable
LE CORRE Hélène, Lucie
N° 2020-100
Dossier n° 13893

**La directrice générale
de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre,**

Vu le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), notamment les articles L. 2, L. 511-1 et suivants, L. 612-8, R. 511-1 et suivant et R. 612-11,
Vu l'ordonnance n° 2015-1781 du 28 décembre 2015 relative à la partie législative du CPMIVG,
Vu le décret n° 2016-1903 du 28 décembre 2016 relatif à la partie réglementaire du CPMIVG,
Vu la demande de Monsieur Joël LE GUENNEC reçue le 6 décembre 2019,
Vu les circonstances du décès,

Décide

Article 1 :

La mention "**MORT POUR LA FRANCE**" est attribuée à :

Madame Hélène, Lucie LE CORRE
Née le 4 novembre 1926 à Guilligomarc'h (Finistère)
Décédée le 7 août 1944 à Arzano (Finistère).

Article 2 :

La directrice générale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour la directrice générale de l'Office national
des anciens combattants et victimes de guerre,
Par déléation, le chef du département
reconnaissance et réparation

19
Franck LECONTE

ARZANO - GUILLIGOMARC'H

Il aura fallu 76 ans pour leur attribuer la mention « Mort pour la France »

Le Télégramme - Publié le 19 août 2020 à 16h05



Marie Guyonvarc'h, âgée de dix ans à l'époque, se souvient de l'accident qui avait coûté la vie aux deux jeunes filles. Son témoignage figure dans le dossier adressé à l'Office national des anciens combattants.

Hélène et Marie-Madeleine ont reçu la mention « Mort pour la France » de l'Office national des anciens combattants. 76 ans après un accident provoqué par un convoi américain, à Arzano.

Ce 7 août 1944, les Américains investissent le pays de Quimperlé alors que l'occupant allemand se retranche à Lorient. À Arzano comme ailleurs, la foule se presse au passage des libérateurs qui se dirigent vers Lorient en provenance de Plouay. Mais en plein bourg, un accident entre deux véhicules du convoi entraîne le basculement d'une remorque.

« Les deux jeunes filles remontaient la rue à pied »

« Vers 13 h, un véhicule type jeep tractant une remorque a heurté un camion en stationnement » se rappelle **Marie Guyonvarc'h**, à l'époque âgée d'une dizaine d'années et habitant au centre-bourg. « La remorque s'est désolidarisée de la jeep, a fait des embardées, a traversé la rue et est venue heurter les deux jeunes filles qui remontaient la rue à pied et tenant leur vélo par le guidon ». Âgées de dix-sept ans,

elles ne survivront pas. **Hélène Lucie Le Corre de Guilligomarc'h** et **Marie-Madeleine Picarda**, d'Arzano étaient toutes deux nées en 1926.

Joël Le Guennec, de Guilligomarc'h, occupe une bonne partie de son temps de retraité à l'histoire locale, surtout les épisodes locaux de la guerre 39-45. C'est lui qui a enquêté sur ce drame qui s'est déroulé à Arzano.

Il réalise des dossiers de réhabilitation et il a adressé la demande de la mention « **Mort pour la France** » pour ces deux jeunes filles disparues dans des circonstances tragiques, à l'Office national des anciens combattants.

La réponse favorable au dossier a été communiquée en mars 2020. Les mairies respectives en ont été avisées en cours de confinement.